

République française

Département de l'Aisne

RF
PREFECTURE DE LAON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2023
002-210204756-20231030-DE_2023_032-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 30 octobre 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/10/2023

Présents : 7

L'an deux mille vingt-trois et le trente octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, David MASCRET

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Freddy BESSE, Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, Brigitte GONON par Matthieu DEBLED

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Freddy BESSE

Objet : Demande de subvention APV réfection de la Rue de la Croisette - DE_2023_032

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

- Réfection de la Rue de la Croisette,
- Longueur de voirie : 720 ml,
- Largeur de voirie : 4 ml
- Montant de l'opération HT : 91 730.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- S'engage à affecter ces travaux de réfection de la Rue de la Croisette de 110 076.00 € TTC € sur le budget communal si la subvention APV sur la base d'un taux de 52 % soit une estimation de 42 484.00 € HT est allouée,
- À réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 02 / 11 / 2023
et publié ou notifié
le 03 / 11 / 2023